

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 21 Mars à 10 H

Le Conseil Municipal de la commune de Chantemerle-Les-Grignan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FOUCHÉ Arnaud, Maire de Chantemerle Lès Grignan

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/03/2026

Présents : La majorité des membres en exercice

Madame CLEDEL Geneviève a été élue secrétaire de séance.

Objet : Indemnité de fonction du Maire et des adjoints

Vu les articles L2123-20 à L2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les dispositions de la Loi du 03/12/1992 relative aux conditions d'exercice des mandats d'élus locaux

Vu le procès-verbal du 20 mars 2026 relatif à l'élection du Maire et des 3 adjoints

Le Maire propose au conseil municipal de garder les mêmes indemnités que celles en fonction à ce jour soit :

Maire : 17% de l'indice brut 1027

Premier adjoint : 6.6% de l'indice brut 1027

Deuxième adjoint : 6.6% de l'indice brut 1027

Troisième adjoint : 6.6% de l'indice brut 1027

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer à compter du 21 mars 2026, les indemnités de Maire et Adjointes citées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

M. Le Maire

